

# Diplôme de laïcité : les aumôniers catholiques humiliés d'être mis au niveau des musulmans

écrit par Maxime | 13 décembre 2017

Le Figaro vient de faire paraître un article sur l'Eglise catholique qui a retenu mon attention.

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2017/12/12/01016-20171212ARTFIG00142-le-prelevement-de-l-impot-a-la-source-inquiete-l-eglise-catholique.php>

Une opération décryptage me semble en effet s'imposer...

On nous dit, en substance, que l'Eglise catholique s'inquiète des réformes fiscales qui pourraient lui faire perdre des dons.

Mais c'est surtout le reste de l'article qui est plus intéressant.

On a l'impression que l'Eglise veut attirer l'attention sur un problème, mais qu'elle met en avant un autre problème pour limiter l'impact de sa contestation se rapportant au problème principal, éviter de faire trop de vague...

Cet autre problème, présenté comme secondaire, se rapporte au DU laïcité.

Il est question d'une « opposition sur la question du diplôme universitaire (DU) en laïcité qui serait imposé comme passage obligé à tous les aumôniers exerçant dans des instances publiques (armées, prisons, hôpitaux). L'Eglise catholique convient que certains de ses aumôniers pourraient recevoir ou valider par équivalence cette formation et ce label de laïcité mais elle ne comprend pas pourquoi une mesure qui concerne essentiellement les aumôniers musulmans devrait

affecter les aumôniers des autres religions ».

Voilà qui est intéressant : **pour une fois, l'Église catholique se désolidariserait des musulmans.** Ce n'est pas bon pour le dialogue interreligieux de reconnaître que l'islam pose problème « essentiellement », mais la coupe paraît pleine chez beaucoup d'ecclésiastiques qui n'acceptent pas, vraisemblablement, d'être mis dans le même panier que les musulmans, sinon une telle contestation serait sans doute morte dans l'oeuf.

Mais pour que ça ne coince pas trop, on met en avant un motif qui serait plus important (et le Figaro en fait le titre de l'article) mais qui en fait, semble dérisoire :

« Le prélèvement de l'impôt à la source inquiète l'Église catholique »

« Trois sujets techniques seront sur la table pour cette session 2017.

L'un d'eux inquiète particulièrement l'Église catholique. Il s'agit de la réforme de l'imposition. En France, l'Église ne vit que des dons des fidèles. Une source ecclésiale bien informée voit dans le prélèvement à la source de l'impôt un risque d'affaiblissement des dons. Sans parler de la réforme sur l'ISF (impôt de solidarité sur la fortune) qui sera remplacée par l'IFI (impôt sur la fortune immobilière) qui pourrait aussi avoir de sérieuses conséquences financières en réduisant les affectations de dons. On craint, selon cette source, une «perte considérable» de financement pour l'Église catholique ».

Je ne vois pas ce que ça changera, pour ma part.

Le taux et l'assiette de l'IFI seront plus faibles que ceux de l'ISF :

[http://leparticulier.lefigaro.fr/jcms/p1\\_1700804/impot-sur-la-fortune-immobiliere-ifi-seuil-et-bareme-2018](http://leparticulier.lefigaro.fr/jcms/p1_1700804/impot-sur-la-fortune-immobiliere-ifi-seuil-et-bareme-2018)

<http://www.net-iris.fr/indices-taux/impots/43-isf-bareme-impot-solidarite-fortune>

Donc on ne voit pas comment cette réforme pourrait entamer les capacités de donner des habituels donateurs fortunés (puisque touchés par l'impôt sur la fortune, désormais exclusivement immobilière, alors que toute l'histoire de la richesse nationale est celle d'un mouvement de transformation de la

richesse traditionnelle immobilière dominante en richesse principalement mobilière dominante).

**La seule différence, c'est que ce sont les enracinés qui seront les seuls à payer. Ceux dont le patrimoine immobilier représente une partie importante de leur fortune, par exemple parce qu'ils en ont hérité, bénéficiant de l'effort prolongé des générations pour acquérir de la pierre : ce seront souvent des Français de souche de culture catholique qui sont concernés.**

Cela va mieux en le disant...

Quant au prélèvement à la source, c'est une réforme purement formelle.

Le montant de l'impôt ne changera pas ; simplement les Français auront l'impression de gagner moins car leur salaire sera imputé de l'impôt.

Mais de quoi peut bien se plaindre l'Eglise ? Car celui qui a donné et qui se rend compte, recevant ses impôts, qu'il aurait dû donner moins car ses moyens ne lui permettent pas vraiment d'être aussi généreux qu'il avait voulu l'être, a fait un don qui n'est finalement pas pleinement consenti.

N'est-ce pas la religion chrétienne qui valorise le repentir ? Alors, de quoi se plaint l'Eglise ?

**Enfin, le dernier sujet de discorde « porte sur la «loi Sapin II» qui envisageait d'enregistrer les religions sur le registre des «lobbys» en France... Ce à quoi l'Église catholique s'oppose formellement ».**

Il faudrait donc admettre que c'est par la pure opération du Ciel et du Saint-Esprit que tant de catholiques se sont retrouvés dans la rue en 2013 contre le mariage homosexuel, que personne ne les aurait incités à refuser cette réforme du droit civil, droit de la cité et non droit de l'Eglise...

Certes, l'Eglise écossaise admet le mariage homosexuel religieux et un prêtre écossais a même invité ses fidèles à prier pour que le prince Georges devienne homosexuel (ce qui est indécent : il ne faut pas tout mélanger et l'homosexualité

n'est pas un cadeau de la nature, compte tenu des difficultés inévitables d'acceptation de soi par soi-même et par les autres que tout homosexuel rencontrera dans sa vie à cause de son orientation).

Mais en France, il n'en était pas question : la laïcité conduit à bien distinguer une sphère civile et une sphère religieuse, les deux mariages étant distincts, l'un ayant pour domaine le temporel, l'autre le spirituel. L'Eglise catholique ne défendait donc pas son bout de pain en refusant le mariage civil pour tous les couples, elle ne se trouvait pas en situation de légitime défense de son domaine spirituel opposé au temporel.

**Par élimination, il me semble que la seule vraie revendication sérieuse concerne le diplôme de laïcité imposé à tous et pas seulement aux musulmans.**

Question subsidiaire : l'Eglise catholique ne serait-elle pas, de facto, dirigée par un imam actuellement ? Ceci expliquerait peut-être cela...